

Échos des ESPE

Suivez les liens pour accéder aux documents

Les personnels de l'ESPE d'Amiens ont découvert, le 19 mars 2015, les plans d'aménagement du nouveau site « citadelle », dans lequel l'ESPE devrait emménager à la rentrée 2016. Le personnel est très inquiet de la dégradation des conditions de travail notamment, en raison de la réduction du nombre de salles d'enseignement dédiés : 8 au total, au lieu de 34 actuellement. Il faut garder en mémoire que l'ESPE de l'académie d'Amiens est malmenée depuis maintenant quatre ans, avec une perte de plus de 35 postes (22 enseignants et 13 BIATSS). S'agit-il d'empêcher l'ESPE d'Amiens d'exercer ses missions ?

Avis de tempête à l'ESPE de Bordeaux : Fortes dégradations de la formation des professeurs des écoles en vue pour la rentrée prochaine. La direction de l'ESPE d'Aquitaine finance sa politique de soumission aux exigences du rectorat et des universités sur le dos de la mention 1^{er} degré. Un préavis de grève sera déposé pour le jour de la rentrée de septembre.

- Les étudiants EAP de l'ESPE de Paris écrivent à la direction de l'ESPE : voir [ici](#)
- Les enseignants du MEEF maths de l'ESPE de Créteil refusent le M1 « alternant » : voir [ici](#)
- Communiqué du 30 mars du Snep et Snesup contre l'alternance en M1 : voir [ici](#)

Et aussi : démission de la directrice de l'ESPE de Versailles, démission des directeurs adjoints de l'ESPE de Paris.



Manque de moyens, absence de démocratie, fausse adaptation des parcours, fausse alternance... Tout va bien !

Questions au ministère

*Audience FSU auprès de J.-M. Jolion
15 avril 2015*

L'entrevue devait porter sur le projet de note « Tronc Commun », qui redit en trois pages ce que les dix lignes de l'arrêté master MEEF disaient déjà. Qu'ajoute-t-elle ? Pour J.-M. Jolion, elle a l'intérêt de préciser la mise en œuvre et les modalités pédagogiques. Elle autorise en effet différents dispositifs, comme le travail en petits groupes encadrés par exemple. Elle permet également de ne plus considérer le tronc commun seulement comme un

« bloc » à part, comme cela a parfois été conçu dans certaines ESPE. Mais comme « ce n'est pas un texte injonctif » et qu'« il n'y aura pas d'approche de moyens » (puisque pas de contenus nouveaux), alors on peut raisonnablement conclure que ce texte est d'abord un texte d'affichage et qu'il n'aura aucun effet sur les ESPE. Aucun moyen pour introduire dans les maquettes des temps de travail en petits groupes, aucune réflexion sur la faisabilité, rien non plus qui empêche les partenaires de toutes sortes de déployer leur bannière dans les hall des ESPE (la MAIF est assez bien équipée par exemple)...

Nous n'avons donc pas souhaité entrer dans une discussion d'amendement de détail sur ce projet de note et avons préféré aborder les questions d'actualité suivantes :

1/ Est-il possible de considérer que les métiers de l'enseignement soient considérés comme des métiers « en tension », de manière à ne pas faire perdre les droits de chômage aux allocataires qui souhaitent se reconverter et entreprendre une formation MEEF ? De même, il serait nécessaire de généraliser les conventions entre universités et rectorat pour que nos collègues académiques (1^{er} et 2nd degrés) ne se voient pas facturer des frais d'inscription exorbitants lorsqu'ils s'inscrivent en master ou s'engagent dans une VAE.

J.-M. Jolion prend note.

2/ Concernant les **fermetures d'antennes de formation** et problèmes de déménagement de site : pour J.-M. Jolion, il s'agit de problématiques internes, sur lesquelles le ministère n'est pas fondé à intervenir. Selon lui, il n'y a aucune fermeture de site prévue. *Il faut le prévenir si c'était le cas.*

3/ Y aura-t-il des **moyens pour la mise en œuvre des parcours adaptés**, que le ministère présente volontiers comme relevant du « sur-mesure » ? *J.-M. Jolion répète qu'il n'y aura pas de texte de moyens.*

4/ Est-il prévu d'ouvrir la porte du **T1/T2** ? Réponse de J.-M. Jolion : oui, c'est en réflexion (un « oui » très timide et un peu court...).

5/ Qu'en est-il exactement du projet d'**alternance en M1** ? D'abord J.-M. Jolion ironise : « Ah, quand vous entendez “alternance”, vous entendez “réduction de la formation” ? » Réponse FSU : oui, quand les maquettes ne font que diminuer et que l'alternance se traduit par la responsabilité seul dans une classe ! Puis il avance qu'il s'agit d'une « expérimentation proposée » à plusieurs académies, dont deux l'ont acceptée : Créteil et Guyane – le fait que les collègues ne soient pas informés, consultés n'entre pas en compte ! Les recteurs décident comme ils l'entendent. Ce dispositif s'inscrit dans la « volonté de développer l'apprentissage »¹, dont nous nous n'avons visiblement

1. Ce dispositif s'inscrit dans un plan plus large d'apprentissage dans la fonction publique qui est très dangereux. Il s'attaque au statut de la fonction publique, permet de contourner le recrutement par concours national, avec des concours spécifiques pour les apprentis. Il va concerner dans un premier temps 4000 apprentis. Les M1 alternants en font partie. Il y a évidemment fort à parier que ce dispositif a vocation à s'amplifier. Il permet en effet d'utiliser les étudiants comme moyens d'enseignement et de faire l'impasse sur des vrais pré-recrutements (rémunération sans contrepartie immédiate de travail, pour étudier et réussir les concours). Le collectif FDE du SNESUP est en relation avec

pas la même conception ! Même si les étudiants M1 n'auraient pas vraiment le statut d'apprenti (faudrait savoir !) mais de contractuels, ils seraient à 1/3 temps « en contact encadré avec l'école » (on apprécie la pudeur de l'expression) et 2/3 temps dans l'ESPE. Ces postes ne seraient pas intégrés au plafond d'emploi – mais rien n'interdirait que ces étudiants soient en responsabilité seuls dans une classe... Le tout est présenté comme étant « en discussion » (par exemple la modalité filé / massé) et comme devant passer au CNESER.

Nous appelons donc les enseignants, formateurs académiques, personnels Biatss et étudiants / fonctionnaires stagiaires à **refuser le détournement du principe de l'alternance et la réduction de la formation** par la mise en place des M1 alternants à la rentrée 2015.

Et puisque « rien n'est joué » et que les discussions sont « en cours », que le ministère n'a « rien imposé »... Chiche qu'on refuse !

Pour discussion

Inscription administrative des étudiants MEEF : un casse-têtes local

Le ministère ne souhaite pas intervenir sur ces questions. Pour J.-M. Jolion (audience du 15 avril), il y a déjà eu une amélioration puisque depuis « l'an dernier, une catégorie “étudiant master MEEF” a été introduite dans le modèle SYMPA (système de calcul des moyens donnés aux universités). Peu importe où sont inscrits les étudiants dans l'université, la répartition du budget de l'académie dépend de la contribution des établissements dans la formation. Les clés de répartition interne sont votées en CA, cela ne relève pas du ministère. »

A la question « que répondrez-vous aux collègues qui s'inquiètent de cette question des inscriptions en ce moment ? », J.-M. Jolion répond : « on ne répond pas, sauf sur des problématiques d'emploi (en cas de redéploiement de poste). Les clés de répartition interne sont votées par les CA. »

Le ministère calcule le budget FDE académique, en tenant compte du nombre d'étudiants MEEF inscrits dans l'académie (M1+M2). Ce n'est pas à partir d'un « coût » de base qui serait identifié pour tout étudiant de master MEEF : c'est un calcul qui prend en compte différents facteurs mais semble actuellement amélioré par rapport au modèle antérieur.

Ce montant est versé par le ministère à l'université intégratrice (celle dans laquelle se trouve la composante ESPE), dans une enveloppe globale. C'est donc là que tout se joue, puisque c'est au niveau local

le secteur « Fonction publique » de la FSU de façon à envisager une action concertée sur ce sujet.

que se fera la répartition entre composantes, par vote au CA.

Concrètement : les composantes négocient avec la présidence leur budget, et évidemment le nombre d'étudiants inscrits joue dans cette négociation. Cela n'empêche pas qu'une composante participe (par des interventions d'enseignement par exemple) à la formation d'une autre composante. Cela fait l'objet de conventions internes (entre composantes, entre universités même) pour compensation à la hauteur des interventions.

C'est là que tout se complique : comment est calculée cette compensation ? Bien entendu, cela ne peut pas se réduire à un nombre d'heures d'enseignement. Il faut tenir compte aussi de coûts de fonctionnement, de personnels administratifs, etc.

Pour la formation des enseignants (MEEF), c'est dans le « budget de projet » et les conventions entre tous les acteurs de la formation que sont précisées les interventions de chacun.

La rédaction de ces conventions et du budget de projet est donc très importante. Bien sûr, sur ce point comme sur les autres aspects de fonctionnement et gouvernance des ESPE, les personnels ne sont en général pas associés aux décisions.

Bref, avec l'autonomie des universités et le refus du ministère de flécher un budget pour l'ESPE, les problèmes sont renvoyés au local. Si on comprend que, sur le papier, les conventions devraient garantir à tous les acteurs de la formation les moyens suffisants à la hauteur de leur intervention dans la FDE – y compris si les étudiants sont inscrits administrativement dans la

composante ESPE – on sait aussi que les équilibres réels sont variables, complexes, conflictuels quelquefois.

Mais au-delà de ces équilibres budgétaires, il y a la question du poids relatif des composantes et différents partenaires (rectorat compris) dans la conception et la mise en œuvre de la formation. On comprend que telle composante se sente « dépossédée » de la formation quand elle assure presque la totalité de la formation d'un parcours MEEF mais n'inscrit pas les étudiants, au risque de fragiliser l'ensemble de son fonctionnement, son poids dans la formation et aussi de mettre à mal sa visibilité.

Alors on fait quoi ? Le premier problème est bien celui de l'enveloppe globale. Ensuite, J.-M. Jolion a tenté de nous expliquer pour que la FDE obtienne 20 % du budget des masters (puisque les MEEF représentent 20 % de l'ensemble des masters), il fallait tailler dans les budgets des formations SHS à petits effectifs. Aidons les collègues à ne pas se laisser piéger par les logiques de concurrence en laissant le ministère et certaines universités jouer les uns contre les autres.

Faites remonter les informations sur les situations locales, pour qu'on puisse intervenir au moins de manière factuelle : envoyez-nous tous les éléments possibles (budget complet de la FDE, lieu d'inscription, répartition des étudiants entre composantes, budget de projet FDE, conventions...). En cas de conflit, nous vous conseillons d'interpeller le ministre et J.-M. Jolion.

Réunion du Collectif FDE du SNESUP-FSU ouverte aux membres du collectif élargi

JEUDI 28 MAI 2015, DE 9H30 A 16H30 A PARIS (SIEGE SNESUP)

Cette lettre FDE a été élaborée par le Collectif FDE restreint du SNESUP-FSU :

*Geneviève Allain, Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier,
Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor*
avec la collaboration de *Claire Pontais* du SNEP-FSU

Pour nous contacter : fde-restreint@snesup.fr | ligne directe : 01-44-79-96-18

Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP-FSU)

78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris | <http://www.snesup.fr>